
LES PRESTATIONS « FORFAIT PRÉVENTION »

Cadre de vie et sécurité à domicile

Aides techniques	Assistance et sécurité	Gros travaux d'entretien	Petits travaux
Définition	<p>Les aides techniques correspondent aux produits et instruments pouvant être utilisés par une personne âgée, existant sur le marché et destinés à prévenir la perte d'autonomie et à favoriser la sécurité du logement, en particulier en limitant les risques de chute.</p> <p>Pour aider les évaluateurs dans leurs préconisations, un site internet dédié aux aides techniques et technologiques a été conçu par l'Assurance retraite : bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr.</p>		
Fonction du personnel d'intervention requis	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé d'évaluation et de prévention • Ergothérapeute • Personnel formé à l'installation et l'utilisation des aides techniques 		
Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)			
Missions du personnel d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le confort de vie et le bien vieillir : <ul style="list-style-type: none"> - améliorer l'accessibilité et la mobilité dans le logement ; - proposer des mesures simples d'aménagement ; - conseiller sur les aides techniques et en préconiser. 		
Tarif horaire	Tarif régional		

Cadre de vie et sécurité à domicile

Aides techniques	Assistance et sécurité	Gros travaux d'entretien	Petits travaux
Définition	<ul style="list-style-type: none"> • Téléassistance • Système de sécurité automatisé <p>Installation et/ou abonnement de matériel au domicile de la personne âgée, destiné à signaler des situations de crise et assurer une veille téléphonique.</p> <p>Cette prestation n'a pas vocation à financer l'achat, l'installation et l'abonnement d'un système d'alarme visant à protéger le domicile de la personne âgée.</p>		
Fonction du personnel d'intervention requis	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé d'assister à distance les personnes âgées rencontrant des difficultés à leur domicile : <ul style="list-style-type: none"> - établir un contact oral, analyser la situation décrite et diligenter une réponse adaptée ; - savoir gérer des alarmes liées à la sécurisation des biens ; - être garant de l'accueil et de la qualité des réponses téléphoniques dans le respect des procédures de régulation spécifiques à cette activité. • Technicien d'installation et de maintenance : <ul style="list-style-type: none"> - connaître le matériel et ses fonctionnalités ; - avoir une expérience de l'exploitation des systèmes informatiques ; - installer la maintenance et le retrait des installations des systèmes. 		
Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir les connaissances et facultés générales suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - connaître les thèmes liés au secteur de la gérontologie ; - maîtriser les entretiens téléphoniques : voix claire, ferme, et dynamique, rapidité d'analyse et de prise de décision, savoir dialoguer avec les services d'urgence, avoir un bon self-control ; - aptitude au contact et au dialogue avec les personnes âgées ; - comportement propice à une écoute psychosociale. • Aisance spontanée dans les contacts humains 		
Missions du personnel d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Installer le matériel • Assurer une veille téléphonique et contacter l'abonné le cas échéant • Alerter la personne référente de l'abonné en cas de déclenchement de l'alarme • Former les utilisateurs au matériel 		
Tarif horaire	Tarif régional		

Cadre de vie et sécurité à domicile

Aides techniques	Assistance et sécurité	Gros travaux d'entretien	Petits travaux
Définition	Tous travaux de gros nettoyage, désinfection, assainissement, de salubrité tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur répondant aux critères d'hygiène et de sécurité.		
Fonction du personnel d'intervention requis	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel dit « hommes toutes mains » 		
Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement a minima : <ul style="list-style-type: none"> - sans diplôme et - expérience dans l'activité issue du bâtiment et des travaux publics, société de nettoyage, etc. • Formation post-recrutement : <ul style="list-style-type: none"> - hommes toutes mains : CAP agent d'entretien ; - attestation de formation aux 1^{ers} secours - AFPS : prévention secours civique de niveau 1. 		
Missions du personnel d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Dans un but d'hygiène, de salubrité et dans des conditions de sécurité pour l'intervenant : <ul style="list-style-type: none"> - lessivage des plafonds, des murs, des sols, etc. ; - traitement des tapis et moquettes ; - entretien des voilages ; - nettoyage des vitres et encadrements, grandes surfaces (intérieures et extérieures) ; - entretien des accès, terrasses, balcons ; - entretien des boiseries (intérieures et extérieures) ; - entretien des volets extérieurs et des portes ; - désinfection des pièces : sanitaires (WC, salle de bain), cuisine, placards de rangement (alimentation, etc.) ; - gros rangements. 		
Tarif horaire	Tarif régional		

Cadre de vie et sécurité à domicile

Aides techniques	Assistance et sécurité	Gros travaux d'entretien	Petits travaux
Définition	<p>Tâches élémentaires et occasionnelles pour une durée courte de 2 heures maximum.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de bricolage : <ul style="list-style-type: none"> - exercés dans le cadre d'aménagement et/ou d'entretien au domicile seul ou en accompagnant le bénéficiaire dans leur réalisation ; - réalisés pour assurer la sécurité de la personne âgée dans son habitat (hors gros travaux). • Travaux de jardinage : consistent à intervenir en extérieur pour sécuriser les déplacements du retraité. • Remarque : les dépenses liées à l'entretien des appareils de chauffage ou de climatisation ne peuvent pas être prises en compte par le forfait prévention. Les dépenses liées aux travaux de bricolage et/ou de jardinage n'ont pas vocation à financer des travaux d'embellissement du lieu de vie du retraité. 		
Fonction du personnel d'intervention requis	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenant dit « hommes toutes mains » : <ul style="list-style-type: none"> - agent à domicile ; - agent d'entretien ; - agent polyvalent. 		
Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement a minima : <ul style="list-style-type: none"> - sans diplôme et - expérience dans l'activité sans certification particulière. • Formation post-recrutement : <ul style="list-style-type: none"> - hommes toutes mains : CAP agent d'entretien ; - attestation de formation aux 1^{ers} secours – AFPS : prévention secours civique de niveau 1. 		
Missions du personnel d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Petit bricolage ponctuel : <ul style="list-style-type: none"> - petit entretien de plomberie (changement d'un joint de robinet, etc.), ou d'électricité (remplacement d'une ampoule, etc.) ou d'entretien divers et de réparation (pose d'une tringle, d'un miroir, tableau, etc.) ; - déplacement et montage de meubles, etc. • Petit jardinage : <ul style="list-style-type: none"> - tonte, désherbage, débroussaillage, taille et entretien des haies en vue de libérer les accès ; - nettoyage des abords des allées d'accès pouvant devenir glissantes. 		
Tarif horaire	Tarif régional		

Mobilité et lien social

Aides à la mobilité	Aides aux loisirs	Accompagnement informatique	Repas pris en structure
Définition	<p>Déplacements organisés avec le véhicule de la structure ou de l'intervenant.</p> <p>Ce service peut être collectif ou individuel et peut répondre aux besoins des personnes âgées étant dans l'incapacité d'utiliser les autres types de transport de manière autonome.</p> <p>Ce service ne doit pas se substituer aux transports sanitaires légers. Cette prestation n'a pas vocation à financer l'achat ou le remboursement de tickets à l'unité / d'abonnements pour l'utilisation de transports en commun.</p>		
Fonction du personnel d'intervention requis	<ul style="list-style-type: none"> • Chauffeur / accompagnateur • Aide à domicile • Auxiliaire de vie 		
Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement a minima : <ul style="list-style-type: none"> - sans diplôme ou expérience dans l'activité ; - permis B valide et assurance. • Formation post-recrutement : <ul style="list-style-type: none"> - « savoir-faire » avec les personnes âgées, connaître le domaine de la gérontologie et avoir des qualités de convivialité, d'écoute, de respect ; - attestation de formation aux 1^{ers} secours - AFPS : prévention secours civique de niveau 1 ; - formation à la manipulation physique d'autrui, à la mobilisation. 		
Missions du personnel d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre le retraité en charge à son domicile avec éventuelle assistance pour descendre ou monter les escaliers, pour la fermeture des issues du logement • Accompagner la personne jusqu'à sa destination • Raccompagner la personne à son domicile 		
Tarif horaire	Tarif régional		

Mobilité et lien social

Aides à la mobilité	Aides aux loisirs	Accompagnement informatique	Repas pris en structure
Définition	<p>L'aide aux loisirs peut couvrir plusieurs champs : inscription à un club, participation à une sortie collective, cotisation à un centre social/aux clubs des aînés, etc. Elle peut être mobilisée afin de rompre une situation d'isolement vécue par le retraité.</p> <p>Cette prestation n'a pas vocation à financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des sorties culturelles en dehors de tout cadre collectif (cinéma, concerts, spectacles, etc.) ; - des activités de loisirs et/ou sportives dans lesquelles le retraité est déjà engagé avant de solliciter une aide de la caisse régionale ; - la participation à des jeux d'argent ou de hasard (tombola, loto, etc.). 		
Fonction du personnel d'intervention requis			
Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)			
Missions du personnel d'intervention			
Tarif horaire	Tarif régional		

Mobilité et lien social

Aides à la mobilité	Aides aux loisirs	Accompagnement informatique	Repas pris en structure
Définition	Initiation à l'informatique, aux nouvelles technologies, démonstration et aide à l'installation, dépannage de premier niveau, etc.		
Fonction du personnel d'intervention requis	<ul style="list-style-type: none"> • Agent administratif • Responsable de secteur • Prestataire qualifié 		
Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement a minima : <ul style="list-style-type: none"> - formation de base à l'utilisation d'outils informatiques. • Formation post-recrutement : <ul style="list-style-type: none"> - « savoir-faire » avec les personnes âgées, connaître le domaine de la gérontologie et avoir des qualités de convivialité, d'écoute, de respect, etc. ; - attestation de formation aux 1^{ers} secours - AFPS : prévention secours civique de niveau 1. 		
Missions du personnel d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Aider à utiliser un mobile : envoyer, recevoir des appels et messages • Aider à la navigation internet • Aider à l'utilisation des boîtes mail 		
Tarif horaire	Tarif régional		

Mobilité et lien social

Aides à la mobilité	Aides aux loisirs	Accompagnement informatique	Repas pris en structure
Définition	Les repas pris en structure (foyer logement, Ehpa, etc.) sont uniquement acceptés pour les personnes résidant hors de la structure et dans l'objectif d'une mixité et éventuellement d'une insertion de la personne âgée dans la vie sociale de l'établissement.		
Fonction du personnel d'intervention requis			
Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)			
Missions du personnel d'intervention			
Tarif horaire	Tarif régional		

Soutien personnalisé

Conseil en gestion administrative et budgétaire	Mieux être	Soutien psychologique	Conseil en prévention à domicile
Définition	Organisation spécifique sous forme de permanence et de temps dédié uniquement à la gestion administrative, juridique avec du personnel qualifié nécessitant une prise en charge sur la durée.		
Fonction du personnel d'intervention requis	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable de service • Juriste d'entreprise • Travailleur social • Écrivain public • Comptable 		
Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	<ul style="list-style-type: none"> • Qualification minimale : <ul style="list-style-type: none"> - niveau requis bac +2 ; - avoir les connaissances requises sur l'accès aux droits et aides administratives. • Formation post-recrutement : <ul style="list-style-type: none"> - attestation de formation aux 1^{ers} secours - AFPS : prévention secours civique de niveau 1. 		
Missions du personnel d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la gestion administrative dans le respect de la confidentialité • Répondre aux besoins en contribuant à sortir la personne âgée de son isolement et lui permettre de bénéficier des droits auxquels elle peut prétendre : <ul style="list-style-type: none"> - rédaction de courriers ; - paiement des factures ; - démarches administratives diverses (assurance, banque, déclaration d'impôts, etc.). • Se mettre en contact avec les administrations 		
Tarif horaire	Tarif régional		

Soutien personnalisé

Conseil en gestion administrative et budgétaire	Mieux être	Soutien psychologique	Conseil en prévention à domicile
Définition	<p>Les prestations « mieux être » peuvent couvrir plusieurs champs (protection - hygiène, pédicurie, coiffure, esthétique, etc.) et peuvent être mobilisées afin de permettre au retraité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conserver, renforcer son estime de soi ; - prendre soin de sa personne. <p>• Remarque : dans le cas où une prestation préconisée fait déjà l'objet d'une aide financière versée au retraité par un autre organisme (ex : mutuelle), l'aide financière de la caisse régionale ne doit pas aboutir à un surfinancement de la prestation concernée.</p>		
Fonction du personnel d'intervention requis	<ul style="list-style-type: none"> • Coiffeur professionnel à domicile ou non • Esthéticienne professionnelle à domicile ou non • Pharmacien, etc. 		
Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)			
Missions du personnel d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à une estime de soi positive 		
Tarif horaire	Tarif régional		

Soutien personnalisé

Conseil en gestion administrative et budgétaire

Mieux être

Soutien psychologique

Conseil en prévention à domicile

Définition

Séance(s) délivrée(s) par un professionnel qualifié et diplômé (psychologue, professionnel formé aux techniques de la relation, etc.).

Fonction du personnel d'intervention requis

- **Psychologue**
- **Professionnel formé aux techniques de la relation**

Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)

Missions du personnel d'intervention

- **Contribuer à un mieux être de la personne âgée**
- **Intervenir en cas de crise (d'angoisse, suicidaire par exemple)**

Tarif horaire

Tarif régional

Soutien personnalisé

Conseil en gestion administrative et budgétaire	Mieux être	Soutien psychologique	Conseil en prévention à domicile
Définition	Prestation d'animation personnalisée au domicile des personnes âgées et qui participe à la prévention de la perte d'autonomie et au répit des aidants (nutrition, activité pour stimuler, la mémoire, l'équilibre, etc.). <ul style="list-style-type: none"> • Modalités : plusieurs séances d'une heure selon un projet individuel en présentiel ou à distance. 		
Fonction du personnel d'intervention requis	<ul style="list-style-type: none"> • Nutritionniste • Auxiliaire de vie • Prestataire qualifié : aide à domicile qualifiée, ergothérapeute, chargé d'évaluation et de prévention, etc. • Animateur 		
Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)			
Missions du personnel d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un programme d'animations individualisé au domicile et adapté aux besoins et aux progrès de la personne âgée ainsi qu'à sa capacité de concentration et à sa fatigabilité 		
Tarif horaire	Tarif régional		

Vie quotidienne

Livraison de courses à domicile	Portage de repas
Définition	Il ne s'agit pas d'une aide aux courses. Il peut s'agir de livraison de courses alimentaires, de médicaments, de livres, de journaux, etc.
Fonction du personnel d'intervention requis	<ul style="list-style-type: none"> • Chauffeur-livreur • Service spécialisé
Diplôme, qualification du personnel d'intervention (minimum requis)	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement a minima : <ul style="list-style-type: none"> - être titulaire du permis B catégorie A ou autre selon le véhicule à conduire ; - expérience dans l'activité : catégorie B ; - le chauffeur-livreur doit avoir une bonne condition physique et un bon relationnel.
Missions du personnel d'intervention	<p>Au volant d'un véhicule léger*, le chauffeur-livreur assure la livraison et l'enlèvement de tous types de marchandise (denrées alimentaires, produits pharmaceutiques, etc.) au sein d'un périmètre géographique restreint.</p> <p><i>*Le véhicule doit être immatriculé auprès de la CCI.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter la marchandise achetée et/ou commandée jusqu'au domicile de la personne (cuisine, etc.). • Remettre à la personne la liste de la commande, le bon de livraison, la facture qui doit porter la mention acquittée
Tarif horaire	Tarif régional

Vie quotidienne

Livraison
de courses
à domicile

**Portage
de repas**

Définition

Le service de portage de repas assure la préparation et la livraison de repas froids (à réchauffer dans un four micro-ondes) ou chauds au domicile de la personne âgée.

La distribution des plateaux repas froids doit avoir lieu par véhicule frigorifique.

• **Modalités :**

- coût du port uniquement ;
- le prestataire de services doit préciser s'il sous-traite et auprès de qui.

Fonction du personnel
d'intervention requis

• **Chauffeur-livreur**

Diplôme, qualification
du personnel
d'intervention
(minimum requis)

• **Recrutement a minima :**

- sans diplôme ni qualification particulière mais être détenteur du permis B ou autre selon le véhicule à conduire ;
- expérience dans l'activité.

• **Formation post-recrutement :**

- formation spécifique de livreur de portage de repas ;
- avoir acquis le savoir-faire et le savoir être auprès des personnes âgées ;
- attestation de formation aux 1^{ers} secours – AFPS : prévention secours civique de niveau 1.

Missions du personnel
d'intervention

Au volant d'un véhicule léger*, le chauffeur-livreur assure la livraison et l'enlèvement des plateaux repas au sein d'un périmètre géographique restreint.
**Le véhicule doit être immatriculé auprès de la CCI.*

• **Préparer des colis-repas :**

- vérifier le nom et autres coordonnées du destinataire par rapport au bon de livraison ;
- vérifier la date de péremption ;
- tenir compte des régimes alimentaires particuliers si conclu dans le contrat.

• **Livrer des repas au domicile :**

- respecter les heures ;
- déposer chez la personne âgée.

• **Récupérer le bon de livraison dûment signé par la personne âgée**

• **Remonter les problèmes rencontrés**

Tarif horaire

Tarif régional